

**Commune de Farges**  
**Procès - verbal n° 2 du Conseil Municipal**  
**Séance du 30 juin 2020**

**Présents** : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique- MURGUE David- LONVENJAK-LEBEUF Sonia - BESTMANN Patrick - DEFUIDE Dorianne - DIEUDE Benjamin – LEVEUGLE Isabelle – BILLON-BRUYAT Raphaël BADANO Vanessa – EWERT Birgit – ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

**Absents excusés** : BERGES Sébastien

**Absents** : --

**1. Conseil Municipal :**

Désignation de la secrétaire de séance : Monsieur BESTMANN Patrick

Procès-verbal N° 1 :

**Accepté à l'unanimité.**

**2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex** : Le Conseil n'ayant pas encore été élu aucun point n'est à l'ordre du jour.

**3. Urbanisme** : ont été délivrées les demandes d'urbanisme : DP REGNIER – DP NEOWI INVESTISSEMENT – DP EBERWEIN – DP BALL TRAP – DP KRILL – DP DUC – DP DE ALMEIDA MONTEIRO – DP MAJETNIAK – DP COPPIN – DP LUCK – DP SINKO – PC SARL ECURIES DU BACHET – PC FILLION-ROBIN Jacqueline – PC HOARAU – FONTANAY – PC TEIXEIRA – PC OZEL

**4. Délibérations :**

- **Délégation au Maire** : Le Maire énonce l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les délégations qui peuvent lui être accordées pour la durée de son mandat par le Conseil Municipal, concernant notamment l'urbanisme, les marchés publics, le cimetière et la comptabilité de la commune. Il est proposé de lui accorder les délégations des points 4 à 12, 14, 17 à 20, 24 à 26, et 28 et 29 de l'article L2122-22 du CGCT.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Convention d'occupation temporaire du réseau SNCF pour le projet de Voie Verte** : Le Maire rappelle le projet de Voie Verte / piste cyclable sur la commune de Farges, conjointement avec la commune de Péron. La Voie Verte se fera sur l'ancienne voie ferrée traversant la commune, il convient donc d'établir une convention d'occupation du réseau ferroviaire avec la SNCF, pour une durée de 15 ans au prix de 500 € HT par an.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Convention de groupement de commande Farges – Péron projet Voie Verte** : La délibération de 2015 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures entre les communes du Sud Gessien étant arrivée à échéance en mars 2020, il convient, dans le cadre du marché de travaux relatif à l'aménagement d'une voie verte sur la voie ferrée des communes de Farges et Péron, de reprendre un convention de groupement de commande, en vue de rationaliser les coûts de gestion et d'améliorer les conditions économiques des achats entre ces deux communes  
**Accepté à l'unanimité**
- **Convention avec l'Education Nationale pour le projet « Label Ecoles Numériques 2020 »** : L'appel à projets « Label Ecoles numériques 2020 » est ouvert. Ce programme est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycle 2 et 3) des communes rurales. La commune de Farges est éligible à ce programme de l'Éducation nationale et pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat couvrant 50% de la dépense engagée pour l'école, cette subvention étant plafonnée à 7.000€.
- Dans le cadre de cet appel à projet, Madame le Maire à fait établir un devis dont il donne lecture au Conseil. Ce devis porte sur la mise en place de tableaux numériques et de PC portables. Le devis de MBI s'élève à 17 376 €TTC.

Un dossier de candidature a été constitué et envoyé à l'Education Nationale, la sélection des projets bénéficiant de l'aide apportée au titre de l'appel à projet « Label Ecoles numériques 2020 » sera effectué par une commission de sélection nationale, les retours seront connus en septembre.

**Accepté à l'unanimité**

- **Renouvellement du marché de fourniture d'électricité du SIEA 2021 – 2024** : Conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » et au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les tarifs « Bleus ». Depuis, la loi Energie Climat du 9 novembre 2019 organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVa. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaire, les recettes, ou le total de leur dernier bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles au TRV. Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Prise en charge du renforcement électrique sur le permis d'aménager** : Dans le cadre du permis d'aménager n°00115820B0001 sis « La Percaille / Grand Pré » pour l'opération de construction « Les Jardins du Château », ENEDIS a informé la Mairie qu'il est nécessaire de prévoir un renforcement électrique du réseau pour que le permis soit accordé. Le SIEA prendra en charge 50 % des travaux pour le reste la Mairie demandera l'autorisation de signer une convention prévoyant prend en charge à 100% le montant des travaux.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Offre d'achat de la parcelle B1235** : La société NEOWI Investissement propose à la commune de Farges l'achat de la parcelle n°B1235 située Route de Pougny. Le prix proposé est de 146 € le mètre carré, soit 223 000 € net vendeur. Les frais de géomètre seront à la charge de La société NEOWI Investissement. Le produit de cette recette sera attribué à une opération spécifique de la commune. **Accepté à l'unanimité**
- **Modification des indemnités du Maire et des Adjointes** : Suite aux délibérations DEL250520-25 et DEL250520-26 fixant les taux d'indemnité du Maire et des adjoints, il est décidé de revoir à la baisse le montant des indemnités à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Décision modificative n°1/2020** : En fonctionnement il convient d'ajuster les écritures pour le paiement de la taxe d'aménagement du bâtiment de producteurs ainsi que pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, ainsi que pour le rachat des tables et des chaises volés, qui seront remboursés par l'assurance. En investissement quelques écritures « réelles » demandent un réajustement : les crédits de recettes et de dépenses pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, pour l'achat de matériel informatique pour la Mairie, ainsi que pour l'équipement numérique de l'école accompagné des deux subventions.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Décision d'ester en justice concernant le dossier du City Stade** : Suite à la requête auprès du Tribunal par Mme BAYLAC et M. et Mme JULIET, la commune a deux mois pour présenter un mémoire. Il convient de mandater l'avocat de la commune Maître MAJEROWICZ.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Modification des statuts du SIVOM** : La commune de Farges adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du Grand Crêt d'Eau, exerçant les compétences transférée sur le domaine pastoral et forestier et sur les routes forestières et pistes du Grand Crêt d'Eau. Avant la création de la commune nouvelle de Valserhône, les communes de Bellegarde sur Valserine et de Lancrans disposaient chacune de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants. Il est proposé de conserver quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants pour la commune nouvelle de Valserhône.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Désignation des représentants communaux pour les élections sénatoriales** : La désignation des représentants communaux pour les élections sénatoriales est reportée au 10 juillet 2020.

- **Règlement de la cantine** : Il est proposé de modifier le règlement de la cantine et garderie pour la rentrée scolaire 2020 / 2021, afin qu'il soit plus clair et lisible pour les parents.

**Accepté à l'unanimité**

- **Augmentation des tarifs cantine et garderie** : Actuellement la totalité des dépenses de cantine et garderie (repas, personnel, eau, électricité, assurance, fournitures...) sont prises en charge à 67.37% par les parents et à 32.63 % par la commune. La prise en charge par les familles est calculée pour chaque famille en fonction des revenus du foyer, sur quatre quotients familiaux. Il est proposé la création d'un cinquième quotient, d'une augmentation de 0.10€ pour le quotient 1, 0.15€ pour le quotient 2, 0.20€ pour le quotient 3, et 0.25€ pour le quotient 4 pour la cantine, et une augmentation de 0.20 € pour chaque quotient familial pour la garderie.

**Accepté à l'unanimité**

- **Modification de la concession de Mme PELLETIER Adèle** : Mme PELLETIER Adèle a fait part à la Mairie de son souhait de regrouper les concessions n°CFA278, CFA009 et CFA008, afin de réunir les membres de sa famille.

**Accepté à l'unanimité**

- **Modification de la concession FILLION-ROBIN Pierre** : Monsieur FILLION-ROBIN Pierre souhaite, à compter du 2 juin 2020, annuler la concession au Columbarium I n°CU112 pour transférer l'urne de M. Roger FILLION-ROBIN dans la concession pleine terre emplacement CFA111, et inhumer l'urne de Mme Henriette FILLION-ROBIN pour une durée de trente ans.

**Accepté à l'unanimité**

- **Plan de financement de la Voie Verte** : Madame de Maire expose l'estimatif détaillé établi par le cabinet de Maîtrise d'Œuvre URBALAB en charge du projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée en Voie Verte / piste cyclable conjointement sur la commune de Farges et sur la commune de Péron, sur 2,05 km sur la commune de Farges. Le coût des travaux s'élève à 323 110 € HT, auquel s'ajoute un montant de 29 340 € HT couvrant les honoraires de maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle et assurance. Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

OBJET	DEPENSES HT	RECETTES HT
Etude déjà budgétisée (2018)	11 640.00	
Etude déjà budgétisée (2019)	9 300.00	
TF et TO (2020)	8 400.00	
Budget prévisionnel	323 110.00	
Subvention Région		40 000.00
Subvention DETR (25% de la totalité des travaux)		88 112.00
Département		49 200.00
	<b>352 450.00</b>	<b>177 312.00</b>
Travaux HT	323 110.00	
TVA	387 732.00	
Subventions	177 312.00	
Emprunt	210 420.00	

**Accepté à l'unanimité**

#### 5. Divers :

- Monsieur Patrick BESTMANN se propose d'être le représentant pour la Régie des Eaux Gessiennes
- Il a été signalé que les fenêtres du château de Farges sont régulièrement laissées ouvertes, les pigeons en profitent pour rentrer
- Chemin de Chasuet : Mme Birgit EWERT demande pour le qu'un panneau « sans issue » soit installé, ainsi qu'une plaques de rue.

Séance levée à 22H15.

**Le secrétaire de séance :**  
**Patrick BESTMANN**

